

IDF Habitat signe un nouveau Plan de Concertation Locative et crée un Fonds d'Initiative locale

Vendredi 26 décembre 2024, Delphine Valentin, Directrice générale d'IDF Habitat, et les représentants des associations de locataires élues (CGL, CNL, CLCV) ont signé un nouveau Plan de Concertation Locative.

Elaboré en coproduction avec les représentants des associations de locataires élues au conseil d'administration d'IDF Habitat (CNL, CLCV, CGL), **le nouveau Plan de Concertation Locative (PCL) a pour objectifs de développer la concertation et de faire vivre le fait coopératif.** Il prévoit les modalités pratiques de la concertation avec les associations de locataires applicables sur l'ensemble du patrimoine d'IDF Habitat. Ce plan définit également les moyens matériels et financiers attribués aux représentants et associations des locataires.



De gauche à droite : Danielle FAINZANG, représentante de la CLCV, Delphine VALENTIN, directrice générale d'IDF Habitat, et Brigitte RAVEL, représentante de la CNL

Crédit photo : @Laure Castel

Renforcer les échanges

Le Plan de Concertation Locative s'inscrit dans une démarche participative souhaitée dans le cadre des grandes orientations stratégiques et du projet d'entreprise d'IDF Habitat. Adopté pour une durée de 3 ans renouvelable, il confirme l'ambition de la coopérative de **renforcer le dialogue sous toutes ses formes et de permettre aux habitants de devenir des acteurs du bien vivre ensemble tout en contribuant à l'amélioration de leur cadre de vie.**

Dans cette perspective, la concertation est déclinée à deux niveaux. D'abord, au niveau de l'ensemble du patrimoine avec le Conseil de Concertation Locative (CCL) composé de représentants d'IDF Habitat, d'administrateurs élus représentants les locataires et de représentants des associations de locataires. Puis, au niveau local au sein de chaque collectivité par des réunions périodiques territoriales, et au sein même des résidences avec notamment des rencontres en pieds d'immeubles, des réunions et temps d'échanges avec les résidents, etc. **IDF Habitat souhaite ainsi s'appuyer sur l'expertise de ses locataires** pour faire émerger des nouveaux services et projets collectifs permettant d'améliorer en continu la qualité de service.

Soutenir les initiatives locales

Pour favoriser le développement de la vie associative et sociale au niveau locale, le Plan de Concertation Locative crée un Fonds d'Initiative Locale (FIL). Doté d'une enveloppé de 1€ par logement et par an, ce dispositif doit permettre d'impulser les initiatives et animations au sein des résidences favorisant la convivialité, le bien vivre ensemble, l'éducation populaire, la culture, etc, en les soutenant financièrement. L'objectif est double : tout d'abord, améliorer la qualité des relations entre les habitants, mais également entre les locataires et les services d'IDF Habitat, puis favoriser les solidarités et dynamiques collectives.

A propos d'IDF Habitat

IDF Habitat est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif certifiée Quali'Hlm. Présente principalement dans le Val de Marne (94) et Haut de Seine (92) Sud, elle est au service des collectivités comme de leurs habitants et propose une offre diversifiée en locatif social. Guidée par la défense de l'intérêt général dans le domaine du logement social, IDF Habitat, gère un patrimoine de 12 731 logements et produit en moyenne 150 logements locatifs par an. Elle s'attache par ailleurs à développer une offre de logements abordables et des parcours résidentiels avec sa coopérative d'accession sociale à la propriété COOPIMMO. IDF Habitat est par ailleurs membre de la SAC CAP Habitat. Plus d'informations : www.idfhabitat.fr

Contacts presse

Elodie Carrée - Responsable communication
☎ : 06 16 24 20 18
✉ : e.carrée@idfhabitat.fr

Maité Billault - Chargée de communication
☎ : 06 74 69 13 53
✉ : m.billault@idfhabitat.fr